

Interclubs -23 ans à Tourcoing le 29 septembre

Tourcoing accueillait, ce dimanche, les Interclubs des moins de 23 ans; une compétition toujours délicate en ce début de saison juste après les vacances et surtout une équipe difficile à composer. 6 ustiennes (Mah KABA, Camille et Laure SEVRIN, Cloé LEMARECHAL, Pauline BERTAUX, et Juliette SPANHOVE) et 8 ustiens (Dylan LACH, Lucas OPIGEZ, Aymeric BESIN, Karly MAISONNEUVE, Léo PENNE, Maxime PERUZZO, Samuel VERMANDER, et Tanguy JOUVE) étaient sélectionnés pour former les équipes féminine et masculine du LMA. Et des résultats à la clé intéressants et satisfaisants! En effet, l'équipe féminine gagne le match avec 12 790 points et l'équipe masculine est deuxième avec 12 587 points. Pas de records personnels battus mais de belles performances en général de la part de nos athlètes. En voici quelques-unes!

Chez les filles:

Mah KABA prend la 2ème place du 2000 m steeple pour une première expérience! Elle franchit 1m50 à la Hauteur pour une 6ème place. Première expérience également au 3000m pour Pauline BERTAUX qui se classe 4ème. Laure SEVRIN est 3ème au 400m Haies (79"63) et une 3ème place pour le relais 4 x 200m.

Chez les garçons:

Karly MAISONNEUVE remporte le 110m Haies (15"74) et le concours de Longueur (7m13) à 5 petits centimètres de son record personnel. Maxime PERUZZO lance le marteau 7kg à 59m10 pour se classer 2ème du concours. Une superbe 2ème place également pour Léo PENNE au 2000 m steeple, pour lequel c'était une première! Première expérience aussi pour Lucas OPIGEZ au 5000m Marche qui prend une belle 4ème place. Aymeric BESIN à la Perche (3m80) et Dylan LACH au 100m (12"25) se classent 3ème. Tanguy JOUVE est 4ème au concours de Triple Saut (12m54) à seulement 12 cm de son record personnel. Samuel VERMANDER est 5ème au 200m. Le relais 4 x 200 ne termine pas la course.

Nous attendons avec impatience les résultats du week-end prochain. Ceux-ci détermineront (ou pas) la qualification du LMA aux Championnats Nationaux Interclubs

Ca/Ju/Es qui auront lieu à Blois le 20 octobre.